

Ville de Castillon-la-Bataille

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal – Décision du Maire

OBJET : N° D25-12-27 MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE RESTAURATION EXTERIEURE DE L'EGLISE SAINT SYMPHORIEN
TRAVEES E, F ET G (TRANCHE FERME) TRAVEES C ET D (TRANCHE OPTIONNELLE 1) TRAVEES A ET D (TRANCHE OPTIONNELLE 2)

Le Maire de Castillon-la-Bataille,
Vu l'article L.2122-22-4° du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal N° L 20-06/03-17/AG du 15 juin 2020 relative aux délégations consenties au Maire pendant son mandat par le Conseil Municipal,
Vu l'article L2123-1 du Code de la Commande Publique relatif aux marchés à procédures adaptées
Vu l'avis d'appel public à concurrence publié du 17 mars au 5 mai 2025,
Considérant qu'il convient d'attribuer les lots 1 à 4 du marché public à procédure adaptée pour la réalisation de travaux de restauration extérieure de l'église Saint Symphorien

Décide

Article 1 : Le lot 1 « MACONNERIE - PIERRE DE TAILLE » du marché public à procédure adaptée pour la réalisation de travaux de restauration extérieure de l'église Saint Symphorien est attribué à la société LES COMPAGNONS DE SAINT JACQUES, siret 338 028 418 00022, pour un montant de 188.000€ ht pour la tranche ferme, 111.500€ ht pour la tranche optionnelle n°1, 79.500€ ht pour la tranche optionnelle n°2. La variante n'est pas retenue.

Article 2 : Le lot 2 « CONSOLIDATION STRUCTURELLE » du marché public à procédure adaptée pour la réalisation de travaux de restauration extérieure de l'église Saint Symphorien est attribué à la société R3S, siret 532 708 864 00048, pour un montant de 86.044,36€ ht pour la tranche ferme, 71.430,30€ ht pour la tranche optionnelle n°1, 44.329,87€ ht pour la tranche optionnelle n°2.

Article 3 : Le lot 3 « CHARPENTE – COUVERTURE » du marché public à procédure adaptée pour la réalisation de travaux de restauration extérieure de l'église Saint Symphorien est attribué à la société SARL TMH, siret 437 776 644 00035, pour un montant de 145.853,11€ ht pour la tranche ferme, 40.147,93€ ht pour la tranche optionnelle n°1, 41.998,96€ ht pour la tranche optionnelle n°2.

Article 4 : Le lot 4 « VITRAUX » du marché public à procédure adaptée pour la réalisation de travaux de restauration extérieure de l'église Saint Symphorien est attribué à la société ATELIER VITRAUX FOURNIER, siret 337 932 586 00031, pour un montant de 34.516,79€

Accusé de réception en préfecture
033-213301088-20251201-D251227-AR
Date de télétransmission : 02/12/2025
Date de réception préfecture : 02/12/2025

ht pour la tranche ferme, 37.915,99€ ht pour la tranche optionnelle n°1 , 32.333,01€ ht pour la tranche optionnelle n°2.

Article 5 : Conformément au Cahier des Clauses Administratives Particulières, article 16, l'affermissement des tranches optionnelles est conditionné à une décision expresse du pouvoir adjudicateur, sous la forme d'un ordre de service envoyé au titulaire.

Article 6: La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous Préfet de Libourne. Elle sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine assemblée.

*Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Sous-Préfecture le
Et de sa publication le*

Extrait certifié conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal
Le 20 novembre 2025

**Le Maire
Jacques Breillat**

